

Recommandations de l'ACI au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021

Bureau mondial :

Alliance Coopérative
Internationale - AISBL
Avenue Milcamps 105
1030 Bruxelles
Belgique
TVA : BE 535 539 869
T : +32.2.743.10.30
F : +32.2.743.10.39
ica@ica.coop
www.ica.coop

Les régions :

Afrique
Nairobi - Kenya
www.icaafrica.coop

Amériques
San José - Costa Rica
www.aciamericas.coop

Asie et Pacifique
New Delhi - Inde
www.icaopac.coop

Europe
Bruxelles - Belgique
www.coopseurope.coop

Secteurs :

Agriculture (OACI)
www.icao.org

Banque (ICBA)
www.icba.coop

Consommateurs (CCW)
www.ccw.coop

Pêche (ICFO)
www.icfo.coop

Santé (IHCO)
www.ihco.coop

Logement
www.ichousing.coop

Assurance (ICMIF)
www.icmif.org

Industrie et services
(CICOPA)
www.cicopa.coop

22 juin 2021

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI), une organisation à but non lucratif basée à Bruxelles, créée en 1895 et observatrice de l'ECOSOC des Nations Unies depuis 1946, sert, unit et représente les coopératives du monde entier. Elle compte actuellement 320 organisations membres dans 111 pays, représentant plus d'un milliard de membres de 3 millions de coopératives dans le monde. L'ACI travaille avec les organisations internationales et les gouvernements pour créer un environnement législatif favorable à la création et à la croissance des coopératives. Elle compte quatre régions (Europe, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles (banque, agriculture, pêche, assurance, santé, logement, consommateurs, industrie et services).

Les coopératives opèrent dans le monde entier sur la base d'un modèle d'entreprise unique consacré par la *Déclaration sur l'identité coopérative* de l'ACI. Elles opèrent dans la production, la consommation, l'utilisation, les services, etc. dans divers secteurs de l'économie. Plus spécifiquement, elles sont impliquées dans toutes les étapes des chaînes alimentaires (production, transformation, consommation) et dans tous les secteurs économiques connexes des systèmes alimentaires dans le monde. Elles donnent de l'envergure aux petits groupes marginalisés tels que les petits agriculteurs, en les aidant à accéder aux marchés, à l'information, à la technologie et au financement dont ils n'auraient sans doute pas pu bénéficier autrement ; elles commercialisent des aliments sûrs et nutritifs à des prix abordables en promouvant une consommation alimentaire durable et éthique ; elles sont impliquées dans la gestion des déchets alimentaires, la préservation de l'environnement et la protection de l'eau ; elles fournissent un modèle de gouvernance qui permet la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes ; et elles redistribuent à ces dernières une partie des excédents sur les prix d'achat, de vente et de rémunération, et cela s'applique également aux membres des coopératives impliqués en tant que producteurs, utilisateurs ou travailleurs dans les systèmes alimentaires. Elles ont innové de manière significative dans les domaines de la durabilité, de l'économie circulaire, de la réduction des pesticides, de la gestion des risques de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Leur contribution aux systèmes alimentaires a été mise en évidence récemment, car elles ont joué un rôle clé lors de la pandémie de COVID-19, notamment en limitant les perturbations dans les systèmes alimentaires.

Les coopératives dans les systèmes alimentaires sont nées du désir de donner du pouvoir aux producteurs et aux consommateurs, ainsi que de raccourcir les chaînes d'approvisionnement en éliminant les intermédiaires inutiles. Tout au long de leur histoire, les coopératives ont été des acteurs importants des systèmes alimentaires, utilisant un modèle d'entreprise basé sur les valeurs et centré sur les personnes, qui favorise la production durable et la consommation éthique.

Le modèle économique coopératif permet aux coopératives de contribuer de manière significative au développement durable (économique, social et environnemental), ceci s'appliquant également aux systèmes alimentaires. L'ACI estime que ses membres et les coopératives en général sont essentiels au bon fonctionnement des systèmes alimentaires, de la production à la consommation.

A l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires 2021, l'ACI demande instamment aux Etats membres des Nations Unies et aux organisations internationales de reconnaître le rôle fondamental que les coopératives jouent dans l'amélioration du fonctionnement des systèmes alimentaires mondiaux ; d'inclure les coopératives en tant que partenaire dans l'effort mondial pour réaliser un système alimentaire plus durable ; et d'envisager de collaborer étroitement avec les coopératives et les organisations coopératives dans la mise en œuvre des résultats du Sommet pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Plus précisément, l'ACI propose les recommandations suivantes aux gouvernements et aux organisations coopératives, conformément aux cinq pistes d'action du Sommet.

1. Sécurité alimentaire en termes de qualité (nutrition) et de quantité (approvisionnement)

-- Volet d'action 1 : Assurer l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive.

Pour les gouvernements :

- Compte tenu du fait que la pandémie de COVID-19 a révélé des risques pour la sécurité alimentaire, les gouvernements devraient mettre en place et promouvoir des politiques de base axées sur la sécurité alimentaire, telles que l'augmentation de l'autosuffisance alimentaire et de la production nationale en encourageant diverses entités agricoles, y compris les petits et moyens agriculteurs et les agriculteurs familiaux, et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement solide capable de garantir un approvisionnement alimentaire stable en toute situation.
- Afin d'établir et de promouvoir ces politiques de base, les gouvernements devraient organiser des consultations suffisantes avec un large éventail de parties concernées, y compris les coopératives, et fournir un soutien politique qui permettra aux parties concernées de travailler de manière durable.
- La quantité et la qualité des aliments devraient être assurées par des systèmes de production et de réglementation aussi harmonisés que possible au niveau mondial.

- Les gouvernements devraient renforcer le rôle des coopératives dans l'augmentation de la production et assurer une meilleure position des agriculteurs et des pêcheurs individuels dans la chaîne d'approvisionnement.
- Les gouvernements devraient promouvoir le rôle des coopératives dans la distribution alimentaire locale et internationale, en se basant sur les besoins des consommateurs eux-mêmes, en favorisant le dialogue avec les coopératives agricoles, notamment en lien avec l'agriculture familiale.
- Les gouvernements devraient promouvoir la croissance et l'agrégation des coopératives elles-mêmes.

Pour les coopératives et les organisations coopératives :

- Les coopératives, organisées par les producteurs et les consommateurs pour construire une société meilleure, continueront à contribuer à un approvisionnement stable en denrées alimentaires dans la chaîne d'approvisionnement, de la production alimentaire durable à la consommation.
- Les coopératives devraient renforcer et accroître leur contribution au développement sain de l'économie, à l'éradication de la faim et à l'amélioration de la vie des populations en partageant les moyens de production et de commercialisation, en négociant les prix et les conditions au sein des chaînes de valeur, et en créant des emplois, en rassemblant les producteurs, les consommateurs et les travailleurs qui sont vulnérables par eux-mêmes.

2. Consommation alimentaire durable

Deuxième volet d'action : passage à des modes de consommation sains et durables

Pour les gouvernements :

- Les gouvernements devraient se fixer pour objectif de réduire considérablement les pertes de nourriture de moitié d'ici 2030.
- Les gouvernements devraient créer un cadre juridique pour mettre en place des systèmes alimentaires plus résilients et plus durables, réduire les vulnérabilités et assurer la sécurité alimentaire.
- Les gouvernements devraient promouvoir l'économie circulaire et la réutilisation des sous-produits et des déchets de transformation.
- Les gouvernements devraient s'engager à apporter les changements réglementaires nécessaires pour surmonter les obstacles à une consommation alimentaire durable qui sont parfois encore présents, notamment du fait des réglementations environnementales.
- Les gouvernements devraient encourager la recherche pour augmenter la durée de conservation des produits.
- Les gouvernements devraient promouvoir l'éducation à la consommation alimentaire, en particulier pour préparer les jeunes à assumer des attitudes conscientes face aux offres nombreuses et différentes du marché, et en commençant l'éducation alimentaire dès l'école.
- Les gouvernements devraient promouvoir une alimentation saine dès l'école et apprendre à la population à lire et à comprendre les étiquettes nutritionnelles.

- Les gouvernements devraient soutenir les efforts des coopératives pour réduire les déchets alimentaires.
- Les gouvernements devraient promouvoir la sensibilisation des consommateurs et des entreprises pour réduire les pertes alimentaires.
- Les gouvernements devraient promouvoir les aliments sains produits localement
- Les gouvernements devraient donner la priorité aux systèmes de distribution des aliments produits par les coopératives.

Pour les coopératives et les organisations coopératives :

- Les coopératives encourageront la fourniture d'une "alimentation durable" par le biais d'une production alimentaire traditionnelle et locale destinée à la consommation locale, qui est enracinée dans le climat et l'environnement naturel locaux et compatible avec les systèmes alimentaires durables, y compris biologiques, afin de parvenir à des régimes alimentaires sains avec moins d'émissions de gaz à effet de serre.
- Les coopératives basées sur l'alimentation, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, en tant qu'entreprises enracinées dans les communautés locales, promouvoir une production alimentaire durable, feront progresser l'agriculture, la sylviculture et la pêche en harmonie avec l'environnement, et établiront un système alimentaire qui tient compte des besoins des consommateurs et des utilisateurs ainsi que des besoins environnementaux.
- Les coopératives promouvoir des initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire, notamment par la gestion des déchets alimentaires. Les coopératives impliquées dans la production ou la vente au détail de denrées alimentaires ont un rôle important à jouer en tant qu'acteurs qui, en organisant leur propre activité entrepreneuriale, sont capables de réduire le gaspillage alimentaire dans leur entreprise, puis de le promouvoir et de montrer l'exemple aux autres entreprises. En outre, les coopératives de consommateurs sensibiliseront aux actions que la famille de chaque membre de la coopérative pourrait prendre en considération lorsqu'elle réfléchit au gaspillage alimentaire dans son propre foyer.
- Les coopératives promouvoir des campagnes pour la conservation correcte des produits eux-mêmes, en invitant les consommateurs à goûter les produits alimentaires avant de les jeter.
- Les coopératives contribueront à soutenir les personnes dans le besoin, à corriger la distribution inégale de la nourriture et à réduire les pertes de nourriture par le biais de banques alimentaires, de collectes de nourriture et d'autres activités en collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les organisations à but non lucratif et autres.
- Les coopératives favoriseront les échanges entre les consommateurs et les personnes travaillant dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation par le biais d'efforts de coopération tels que le marketing direct, l'expérience dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, et la production locale pour la consommation locale. Elles encouragent l'éducation alimentaire par la collaboration entre

les différents acteurs, en tenant compte de la diversification des habitudes alimentaires et des caractéristiques des différentes générations.

- Les coopératives auxquelles participent les producteurs et les consommateurs promouvoir une "consommation éthique" qui tient compte de l'impact sur l'environnement et la société dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales.
- Les coopératives collaboreront plus étroitement, tant au niveau national qu'international, en matière de consommation alimentaire durable.

3. Promouvoir une agriculture en harmonie avec l'environnement.

Piste d'action 3 : stimuler la production alimentaire respectueuse de la nature à grande échelle

Pour les gouvernements :

- Les gouvernements devraient harmoniser au niveau international les cadres de gestion pour l'enregistrement et l'utilisation des pesticides, en fonction d'une évaluation des risques fondée sur les dernières connaissances scientifiques.
- Les gouvernements devraient financer la recherche pour développer des produits alternatifs efficaces et économiquement durables d'origine biologique et renforcer l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.
- Les gouvernements devraient promouvoir activement le rôle des coopératives dans la transition écologique.
- Les gouvernements devraient fournir un soutien politique pour s'assurer que les coopératives, qui jouent un rôle majeur dans les systèmes alimentaires durables, sont en mesure de travailler dans des partenariats stables avec un large éventail d'autres parties prenantes.

Pour les coopératives et les organisations coopératives :

- Les coopératives réduiront les risques liés à l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides dans chaque condition locale par le recyclage des ressources organiques et l'utilisation d'une agriculture intelligente.
- Les coopératives viseront à établir l'agriculture, la sylviculture et la pêche en harmonie avec l'environnement, y compris la gestion durable des ressources halieutiques et des forêts.
- Les coopératives collaboreront plus étroitement, tant au niveau national qu'international, pour promouvoir une agriculture en harmonie avec l'environnement.

4. La sécurité des revenus dans les zones rurales

Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance et une répartition de la valeur équitables

Pour les gouvernements :

- Les gouvernements devraient positionner les coopératives comme des partenaires importants dans la construction des systèmes alimentaires.

- Les gouvernements devraient revitaliser les zones rurales et réduire les disparités régionales, en adoptant des politiques qui encouragent l'introduction de nouvelles technologies, la revitalisation des industries locales et la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision et aux affaires.
- Les gouvernements devraient promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones rurales, en particulier dans les contextes vulnérables.

Pour les coopératives et les organisations coopératives :

- Les coopératives, à travers leur modèle d'entreprise basé sur la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI (comprenant une définition, 10 valeurs sous-jacentes et 7 principes opérationnels), promouvoir le développement durable des communautés locales sur la base des besoins et des réalités de chaque communauté, en collaboration avec d'autres coopératives et diverses parties prenantes.
- Les coopératives contribueront à la participation des femmes et des jeunes aux communautés et aux économies locales et transmettent la valeur de la coopération aux jeunes générations, sur la base du principe coopératif d'adhésion volontaire et ouverte.
- Les coopératives créeront des emplois et stabiliseront les moyens de subsistance dans les zones rurales, contribueront à l'augmentation des revenus, de la productivité et de la couverture sociale des agriculteurs, grâce à la coopération entre divers producteurs, notamment les agriculteurs familiaux et les petits producteurs, et grâce à la collaboration avec d'autres coopératives et diverses parties prenantes, y compris la promotion d'un soutien intergénérationnel aux jeunes vers des pratiques agricoles durables.
- Les coopératives contribueront à la revitalisation des communautés locales en mettant en relation les producteurs des zones rurales et les consommateurs des zones urbaines par une compréhension mutuelle et des échanges actifs.
- Les coopératives, en tant qu'agents actifs du changement, s'efforceront de supprimer les barrières et les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir le droit de posséder des terres et d'être membres de coopératives.

5. Rendre les systèmes alimentaires résilients

Piste d'action 5 : Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux contraintes

Pour les gouvernements :

- La propagation prolongée du nouveau coronavirus ayant affecté la production et la distribution des aliments dans le cadre de la mondialisation, les gouvernements devraient renforcer les infrastructures de production alimentaire nationales et les chaînes d'approvisionnement alimentaire en coopération avec les coopératives et les autres parties prenantes.

Pour les coopératives et les organisations coopératives :

- Les coopératives contribueront à la mise en place de systèmes alimentaires résilients en organisant les producteurs, les consommateurs et les travailleurs, et en formant les ressources humaines à l'organisation.
- Les coopératives, en tant qu'entreprises centrées sur les personnes, contribueront à la réparation des dommages causés par les catastrophes naturelles majeures et les conflits.